

Légende

- | | |
|---|---|
|  | Espace paysager à créer ou à préserver |
|  | Emplacement réservé |
|  | Espaces boisés classés |
|  | Voies et cheminements piétonniers ou cyclables à préserver au titre de l'article L.151-38 du CU |

- Bât à préserver au titre de l'article L.151-19 du CU
- Elément de paysage (bât et espace), de patrimoine, point de vue à protéger, mettre en valeur

Limite de zone ou de secteur

-
- Zone 1AU
- Zone UX
- Zone US
- Zone UB
- Zone UA
- Zone N
- Zone A

Libellé	Bénéficiaire
Engagement rétro n°1 : Cédant d'une voie de desserte	Gemune
Engagement rétro n°2 : Cédant d'un terrain agricole	Gemune
Engagement rétro n°3 : Cédant d'une voie de desserte	Gemune
Engagement rétro n°4 : Aménagement paysage et du volée	Gemune
Engagement rétro n°5 : Cédant un bâtiment industriel	Gemune
Engagement rétro n°6 : Cédant un terrain agricole	Gemune
Engagement rétro n°7 : Accès au dispositif d'aménagement	Cd du Pays de l'Arve
Engagement rétro n°8 : Accès au dispositif d'aménagement	Cd du Pays de l'Arve
Engagement rétro n°9 : Accès au dispositif d'aménagement	Cd du Pays de l'Arve
Engagement rétro n°10 : Accès au dispositif d'aménagement	Cd du Pays de l'Arve
Engagement rétro n°11 : Accès au dispositif d'aménagement	Cd du Pays de l'Arve
Engagement rétro n°12 : Aménagement paysage et du volée	Gemune



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Boulay-Thierry

3.2.1. Plan de zonage

Echelle : 1/6500e

Approuvé le : 20 février 2014	Arrêté le : 04 juillet 2013
Modification n°1 approuvée le : 10 mars 2026	Enquête publique : Du 07 novembre au 07 décembre 2013

Mairie du Boullay-Thierry
2 rue du Vieux-Puits
28210 Le Boullay-Thierry
Tel: 02 37 38 32 71
boullaythierry@wanadoo.fr

